Démarche : Inscription au concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs de catégorie A de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2026

Organisme : Direction des talents et de l'innovation

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

L'administration de la Polynésie française organise les concours externe et interne, sur titres avec épreuves, des ingénieurs de catégorie A de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2026.

L'arrêté n° 9717 MFT/DTI du 6 novembre 2026 portant date d'ouverture et organisation matérielle de celui-ci.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 9 novembre 2026 jusqu'au vendredi 11 décembre 2026 inclus.

Les épreuves d'admission du concours externe sont les suivantes :

1° Un entretien avec le jury chargé d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer la profession dans le cadre des missions remplies par les services, établissements publics à caractère administratif et autorités administratives indépendantes de la Polynésie française, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement. Au cours de cet entretien sont également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée : 30 minutes ; coefficient : 5) ;

2° Une interrogation sur un sujet technique tiré au sort par le candidat, portant sur la spécialité pour laquelle il concourt. Le document rédigé par le candidat au cours de la préparation, qui fait l'objet d'une évaluation, est remis au jury à l'issue de l'entretien oral. (durée : 80 minutes dont 40 minutes de préparation ; coefficient : 5) ;

3° Un entretien facultatif, réalisé dans la langue choisie par le candidat lors de l'inscription (tahitien, anglais, espagnol ou mandarin), sans possibilité de modification ultérieure, portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes de préparation et 20 minutes de temps de présentation ; coefficient : 2). Pour cette épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

Les épreuves d'admission du concours interne sont les suivantes :

1° Un entretien avec le jury chargé d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer la profession dans le cadre des missions remplies par les services, établissements publics à caractère administratif et autorités administratives indépendantes de la Polynésie française, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement. Au cours de cet entretien sont également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée : 30 minutes ; coefficient : 5) ;

2° Une interrogation portant sur un sujet tiré au sort par le candidat dans la spécialité pour laquelle il concourt. Le document rédigé par le candidat au cours de la préparation, qui fait l'objet d'une évaluation, est remis au jury à l'issue de l'entretien oral. (durée : 80 minutes dont 40 minutes de préparation ; coefficient : 5) ;

3° Un entretien facultatif, réalisé dans la langue choisie par le candidat lors de l'inscription (tahitien, anglais, espagnol ou mandarin), sans possibilité de modification ultérieure, portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes de préparation et 20 minutes de temps de présentation ; coefficient : 2). Pour cette épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Confidentialité et protection des données
Les données à caractère personnel collectées par la Direction des talents et de l'innovation, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des dossiers d'inscription au concours en question. Le traitement de ces données est nécessaire pour instruire votre dossier ainsi que pour l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires et effectuées dans le respect des prescriptions légales.
Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en contactant le pôle recrutement par concours au 40 47 79 00 ou par courriel à : concours.dti@administration.gov.pf » ;

Engagement
J'atteste sur l'honneur la véracité des renseignements et des justificatifs fournis dans ce dossier d'inscription et me déclare averti(e) que toute fausse déclaration ou document inexact me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission au concours.

Cochez la mention applicable
- ☐ Oui
- ☐ Non

RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

Nom de naissance
Écrire en lettres majuscules votre nom de naissance

Nom marital
Si vous êtes marié(e), écrire votre nom d'époux(se) en lettres majuscules

Prénoms
Inscrivez vos prénoms, dans l'ordre de l'État civil, en démarrant chaque prénom par une majuscule. Exemples: Jean-Luc Maimiti.

Date de naissance

Lieu de naissance
Indiquez la commune, l'île de naissance et le code postal (exemple : Afareaitu - Moorea - 98728).

Sélectionnez votre île ou pays de résidence
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
- ☐ Archipel de la Société
- ☐ Bora-Bora - 98730
- ☐

- [ ] Maupiti - 98732
- [ ] Moorea-Maiao - 98728
- [ ] Tahaa - 98733
- [ ] Tahiti - 98735
- [ ] Raiatea - 98735
- [ ] Archipel des Marquises
- [ ] Fatu Hiva - 98740
- [ ] Fatu Huku - 98796
- [ ] Hiva Oa - 98741
- [ ] Nuku Hiva - 98742
- [ ] Tahuata - 98743
- [ ] Ua Huka - 98744
- [ ] Ua Pou - 98745
- [ ] Archipel des Australes
- [ ] Maria - 98795
- [ ] Raivavae - 98750
- [ ] Rapa - 98751
- [ ] Rimatara - 98752
- [ ] Rurutu - 98753
- [ ] Tubuai - 98754
- [ ] Archipel des Tuamotu-Gambier
- [ ] Ahe - 98770
- [ ] Ahunui - 98790
- [ ] Akamaru - 98755
- [ ] Akiaki - 98791
- [ ] Amanu - 98790
- [ ] Anaa - 98760
- [ ] Angakauitai - 98755
- [ ] Anuanuraro - 98790
- [ ] Anuanurunga - 98790
- [ ] Apataki - 98762
- [ ] Aratika - 98790
- [ ] Arutua - 98761
- [ ]

- [ ] Eiao - 98796
- [ ] Faaite - 98786
- [ ] Faaite - 98790
- [ ] Fakahina - 98766
- [ ] Fakarava - 98763
- [ ] Fangatau - 98765
- [ ] Fangataufa - 98791
- [ ] Hao - 98767
- [ ] Haraiki - 98790
- [ ] Hatu Iti - 98796
- [ ] Hatutaa - 98796
- [ ] Hereheretue - 98790
- [ ] Hikitake Amanu - 98790
- [ ] Hikueru - 98768
- [ ] Hikueru - Tekokota - 98790
- [ ] Hiti - 98790
- [ ] Kamaka - 98755
- [ ] Katiu - 98789
- [ ] Kauehi - 98787
- [ ] Kauehi - 98790
- [ ] Kaukura - 98785
- [ ] Mahetika - Marokau - 98790
- [ ] Makaroa - 98755
- [ ] Makatea - 98790
- [ ] Makemo - 98769
- [ ] Makemo - 98790
- [ ] Mangareva - 98755
- [ ] Manihi - 98771
- [ ] Maniui - 98755
- [ ] Manuae (Scilly) - 98732
- [ ] Manuhangi - 98790
- [ ] Manui - 98755
- [ ] Maria (Gambier) - 98792
- [ ]

- [ ] Marotiri - 98794
- [ ] Marutea Nord - 98790
- [ ] Marutea Sud - 98793
- [ ] Marutea-Nord - 98790
- [ ] Mataiva - 98777
- [ ] Maturei Vavao - 98792
- [ ] Maupihaa (Mopelia) - 98732
- [ ] Mehetia - 98722
- [ ] Mohotani - 98796
- [ ] Morane - 98792
- [ ] Moruroa - 98791
- [ ] Motu One - 98742
- [ ] Motu One (Bellinghausen) - 98732
- [ ] Motureivavao - 98792
- [ ] Motutapu - 98790
- [ ] Motutunga - 98790
- [ ] Napuka - 98772
- [ ] Nengonengo - 98790
- [ ] Niau - 98790
- [ ] Nihiru - 98790
- [ ] Niutahi - Apataki - 98762
- [ ] Nukumaru - Aratika - 98764
- [ ] Nukutavake - 98773
- [ ] Nukutavake - 98791
- [ ] Nukutepipi - 98790
- [ ] Paraoa - 98790
- [ ] Pirae - 98736
- [ ] Pinaki - 98791
- [ ] Pukapuka - 98774
- [ ] Pukarua - 98780
- [ ] Rangiroa - 98775
- [ ] Rangiroa - 98776
- [ ] Raraka - 98790
- [ ]

- [ ] Ravahere - 98790
- [ ] Reao - 98779
- [ ] Reitoru - 98790
- [ ] Rekareka - 98790
- [ ] Taenga - 98790
- [ ] Taenga - 98791
- [ ] Tahanea - 98790
- [ ] Taiaro - 98790
- [ ] Takapoto - 98782
- [ ] Takaroa - 98781
- [ ] Takume - 98790
- [ ] Taravai - 98755
- [ ] Tatakoto - 98783
- [ ] Tauere - 98790
- [ ] Tekokota - 98790
- [ ] Tematangi - 98791
- [ ] Temoe - 98792
- [ ] Tenararo - 98792
- [ ] Tenarunga - 98792
- [ ] Tepoto Nord - 98791
- [ ] Tepoto-Sud - 98790
- [ ] Tetiaroa - 98701
- [ ] Tikehau - 98778
- [ ] Tikei - 98790
- [ ] Toau - 98763
- [ ] Tuanake - 98790
- [ ] Tupai - 98730
- [ ] Tureia - 98784
- [ ] Vahanga - 98792
- [ ] Vahitahi - 98788
- [ ] Vahitahi - 98791
- [ ] Vairaatea - 98791
- [ ] Vaitepaua - 98790
- [ ]

Inscription au concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs de catégorie A de

- [ ] France métropolitaine (incluant la Corse)
- [ ] Guadeloupe
- [ ] Guyane
- [ ] Martinique
- [ ] Mayotte
- [ ] Nouvelle-Calédonie
- [ ] Réunion
- [ ] Saint-Barthélemy
- [ ] Saint-Martin
- [ ] Saint-Pierre-et-Miquelon
- [ ] Wallis-et-Futuna
- [ ] Autre

Adresse géographique complète
Indiquez votre adresse de résidence (exemple : Tahiti, Punaauia Pk 9 côté mer Servitude Noa lotissement 8).

Adresse postale
Indiquez l'adresse de réception de votre courrier (exemple : BP 1234 - Punavai).

Numéro de téléphone
Indiquez le numéro de téléphone sur lequel vous êtes le plus facilement joignable.

Pièce d'identité
Joindre une copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité (date d'expiration visible).

Le permis de conduire n'est pas accepté ici.
Dans le cadre de la RGPD, le titre d'identité sera supprimé lors de l'acceptation, du refus ou du classement sans suite du dossier.

Aussi, pour des raisons de sécurité, un filigrane est automatiquement ajouté aux images. Finalement, le titre d'identité ne sera ni disponible dans les zip de dossiers, ni téléchargeable par API.

Pièce d'identité

DIPLÔMES ET CHOIX DES SPÉCIALITÉS

Sélectionner le diplôme le plus élevé obtenu
Le diplôme doit correspondre à la spécialité choisie.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Master : Diplôme de Master (diplôme universitaire de cinq ans, divers domaines : économie, sciences, lettres, etc.)
- [ ] Master spécialisé : Formation professionnelle spécialisée (souvent à Bac+5, parfois plus longue)
- [ ] Diplôme d'Ingénieur : Diplôme d'Études en Ingénierie (cinq ans, délivré par des écoles d'ingénieurs accréditées)
- [ ] Diplôme de Grande École : Diplôme d'établissements comme les Écoles de Commerce (Bac+5 ou plus)
- [ ] Autre diplôme de niveau BAC+5
- [ ] Doctorat : Doctorat (niveau le plus élevé dans les études universitaires, préparé en trois ans après le Master, dans la recherche)
- [ ] Autre diplôme de niveau Bac+8 et au-delà
- [ ] Autres diplômes

Sélectionner le concours

Le concours externe concerne les grades de :
- Ingénieur subdivisionnaire ;
- Ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe.

Le concours interne concerne uniquement le grade d'ingénieur subdivisionnaire.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Externe
- [ ] Interne

Grades

Choisissez un grade.
Un seul choix est autorisé, sans possibilité de modification ultérieure.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Ingénieur subdivisionnaire
- [ ] Ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- [ ] Justificatif de diplôme - Ingénieur subdivisionnaire

Diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme ou titre scientifique ou technique reconnu équivalent visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger devront adresser une demande de reconnaissance d'équivalence à la direction des talents et de l'innovation en y joignant une copie du diplôme étranger traduit et une attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC : https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes.

Le diplôme doit correspondre à la spécialité choisie.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- [ ] Justificatif de diplôme - Ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe

Diplôme ou titre délivré par une école accréditée à conférer le titre d'ingénieur diplômé conformément à la réglementation nationale en vigueur, soit d'un titre ou d'un diplôme délivré par l'une des écoles listées ci-dessous, soit d'un titre ou d'un diplôme figurant dans la liste ci-après :
- École centrale des arts et manufactures ;
- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (avant 1965 : école nationale du génie rural ; école nationale des eaux et des forêts) ;
- École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace ;
- École nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy ;
- Télécom ParisTech ;

- École polytechnique ;
- École supérieure d'électricité ;
- Institut national agronomique de Paris-Grignon ;
- École nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées ;
- diplôme de docteur ingénieur obtenu après une scolarité dans une école d'ingénieurs et délivré dans une spécialité relevant d'un des domaines suivants : énergie, urbanisme, équipements, services publics, logement, transports, informatique, topographie, environnement, télécommunications, agronomie, patrimoine ;
- diplôme d'architecte reconnu par l'État ;
- doctorat d'urbaniste ;
- diplôme de qualification en physique radiologique et médicale sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat;
- diplôme permettant l'exercice des fonctions d'ingénieur qualiticien dans le domaine de la santé sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger devront adresser une demande de reconnaissance d'équivalence à la direction des talents et de l'innovation en y joignant une copie du diplôme étranger traduit et une attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC : https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes.

Le diplôme doit correspondre à la spécialité choisie.

Numéro de matricule
Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française
Le numéro de matricule est visible sur votre bulletin de paie

Conditions d'inscription au concours interne
Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française titulaires d'un BTS ou d'un DUT ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 10 ans de services publics effectifs, ou qui sont techniciens et, justifient au 1er janvier de l'année du concours de 20 ans de services publics effectifs, compte tenu de la période de stage ou de formation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Diplôme avec 10 ans de service

☐ Techniciens avec 20 ans de service

Pièce justificative à joindre en complément du dossier
☐ Justificatif de diplôme du concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française titulaires d'un BTS ou d'un DUT ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 10 ans de services publics effectifs.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger devront adresser une demande de reconnaissance d'équivalence à la direction des talents et de l'innovation en y joignant une copie du diplôme étranger traduit et une attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC : https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes.

Choix de la spécialité - Concours externe - Ingénieur en chef
Vous ne pouvez candidater que dans une seule spécialité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Architecture

☐ Ingénieur qualité et gestion des risques dans la santé

Choix de la spécialité - Concours externe - Ingénieur subdivisionnaire
Vous ne pouvez candidater que dans une seule spécialité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Architecture

☐

- [ ] Énergie
- [ ] Environnement - Aménagement et gestion des espaces naturels
- [ ] Environnement - Évaluation d'impact sur l'environnement
- [ ] Foncier et topographie
- [ ] Génie civil, infrastructures et VRD
- [ ] Ingénieur agro-alimentaire
- [ ] Ingénieur agroéconomiste
- [ ] Ingénieur agronome
- [ ] Ingénieur aide physicien
- [ ] Ingénieur biomédical
- [ ] Ingénieur en bâtiment / construction de bâtiment
- [ ] Ingénieur en équipement aéronautique
- [ ] Ingénieur en génie sanitaire
- [ ] Ingénieur en télécommunications
- [ ] Ingénieur forestier
- [ ] Ingénieur informatique - Administrateur de bases de données
- [ ] Ingénieur informatique - Chef de projet
- [ ] Ingénieur informatique - Développeur d'applications
- [ ] Ingénieur informatique - Systèmes d'information, numérique et cybersécurité
- [ ] Ingénieur logistique et transport maritime - Gestion des escales
- [ ] Ingénieur maintenance
- [ ] Ingénieur qualité
- [ ] Ingénieur qualité et gestion des risques dans la santé
- [ ] Ingénieur zootechnicien
- [ ] Installations classées pour la protection de l'environnement
- [ ] Sciences topographiques et SIG
- [ ] Traitement automatisé de l'information des réseaux - Administration et exploitation systèmes et réseaux
- [ ] Urbanisme et aménagement
- [ ] Voirie et équipements

Choix de la spécialité - Concours interne - Ingénieur subdivisionnaire
Vous ne pouvez candidater que dans une seule spécialité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
- [ ] Ingénieur eau et assainissement

Épreuve orale facultative
Souhaitez-vous passer l'épreuve orale facultative en langue?
Pour cette épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

Sélection de la langue pour l'épreuve orale facultative
Un seul choix est autorisé, sans possibilité de modification ultérieure.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Tahitien

☐ Anglais

☐ Espagnol

☐ Mandarin

TRAVAILLEUR RECONNU HANDICAPÉ

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ?

Travailleur reconnu handicapé
Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ?

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier
☐ Justificatif de travailleur handicapé

1) Joindre une notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ou l'attestation de demande de renouvellement ;
2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves du concours.